

# Réunion du Comité départemental des retraités et personnes âgées

Mardi 16 octobre 2007

## Point d'étape sur le projet de deuxième schéma départemental en faveur des personnes âgées

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Adjoint au maire de Livry-Gargan

16 X 07

---

Mesdames, Messieurs,

Le chantier du deuxième schéma départemental en faveur de la population âgée, lancé lors des premières Assises de la gérontologie organisées par le Conseil général en avril 2006, est en voie d'achèvement. Comme je m'y étais engagé devant vous, le CODERPA a été et est de nouveau aujourd'hui tenu informé du déroulement de ce travail.

Lors de la dernière Assemblée plénière du CODERPA, en juin 2007, nous vous avons présenté la démarche de travail retenue, les éléments de l'état des lieux et le bilan de la mise en œuvre du premier schéma, que j'avais proposé à l'Assemblée départementale en décembre 2000. Cet état de lieux et ce bilan ont désormais été partagés avec les acteurs et les partenaires, permettant d'élaborer des propositions d'actions pour les cinq années à venir.

Les phases de diagnostic et de consultation se sont déroulées comme prévu entre le mois de juin et le mois d'août 2007. Les contraintes de calendrier ont été fortes, j'en suis conscient, mais ces contraintes n'ont pas empêché de nombreux partenaires de contribuer à ces travaux. Cette phase d'analyse a notamment permis d'identifier des thèmes de réflexion soumis aux participants dans trois groupes de travail :

- se coordonner pour travailler ensemble sur des territoires,
- accompagner les personnes âgées dans l'exercice de leur citoyenneté et dans leur parcours de vie,
- répondre aux besoins des personnes dans le respect de leur dignité.

Trois représentants du CODERPA ont participé à ces groupes de travail et je les en remercie. Les partenaires et les acteurs du domaine ont également été sollicités pour participer à la réflexion sous des formes diversifiées : contribution écrite, participation à des entretiens, individuels ou en groupes. J'ai moi-même eu l'occasion de m'exprimer, à titre personnel, dans l'un de ces entretiens conduit par notre consultant.

Une restitution de cette première étape s'est déroulée le 24 septembre dernier, au cours de

laquelle les principaux éléments de diagnostic de la situation des personnes âgées en Seine-Saint-Denis ont été restitués par le cabinet « GERONTO-CLEF » qui accompagne le Département dans cette démarche.

Le constat général reste, malgré les efforts déployés depuis les premières lois de décentralisation des années quatre-vingt, celui d'une insuffisance des réponses apportées aux personnes âgées et à leur famille.

- à domicile

L'offre de services est parfois insuffisante, parfois inadaptée, parfois mal répartie sur le territoire. Ces difficultés se traduisent dans de multiples domaines : conditions d'accès aux services selon les ressources, transport des personnes, liaisons ville/hôpital, qualification des personnels.... La situation est aggravée par la pénurie de professionnels, en particulier des professionnels de santé.

L'épuisement des aidants qu'ils soient professionnels ou familiaux est une réalité de plus en plus fréquente, faute de solutions de répit suffisantes et adaptées.

La gestion de l'Allocation personnalisée d'autonomie, qui a constitué un indéniable progrès à l'initiative du gouvernement de Lionel Jospin en 2001, devra encore être améliorée bien sûr. Mais je ne peux taire que les coups portés par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin à la prestation, consistant à augmenter la participation des bénéficiaires, comme le peu d'attention portée à notre département par l'Etat en terme de compensation financière, limitent nos capacités de faire beaucoup mieux que les 79 M€ qui sont déjà dans le budget départemental. Je rappelle que la participation de l'Etat aux dépenses d'APA en Seine-Saint-Denis ne représente que 23% des prestations servies, contre environ 33% en moyenne nationale.

- en matière d'équipements

Nous le savions, c'est une confirmation : l'offre de places n'est pas à la hauteur des besoins de notre département. Depuis qu'il en a la charge, le Conseil général a pourtant été actif dans le soutien aux créations de place. Il le reste et entend le rester. Le nouveau PRIAC, élaboré unilatéralement par l'Etat permettra-t-il de dépasser cette situation ? Personnellement, j'en doute. Certes, plusieurs créations d'établissements sont prévues sur la période 2007-2011, mais pas à un niveau qui permettrait de combler de manière satisfaisante les manques restent criants en lits d'unité de soins de longue durée (USLD), de soins de suite, d'offre psycho-gériatrique, alors même que les besoins s'accroissent et se diversifient. Or nous savons très bien que certains équipements (foyers logements, foyers pour travailleurs migrants) rencontrent des limites quand la dépendance survient. Il est à craindre que nous conserverons à l'issue ce PRIAC-là, si rien ne bouge, notre avant dernière place en taux d'équipement dans la région. Pour ma part, je ne m'y résous pas.

Enfin, le manque de places s'accompagne aujourd'hui de coûts d'hébergement élevés, pas toujours justifiés d'ailleurs par l'amélioration de la qualité que les résidents sont en droit d'attendre. La situation tarifaire n'est pas une spécificité de la Seine-Saint-Denis, mais c'est sûrement une difficulté supplémentaire pour les familles modestes de notre département, dont je rappelle qu'elles disposent de ressources moyennes inférieures de moitié à celles des habitants de la région Ile-de-France.

Pour en terminer sur ce bref rappel du diagnostic et là encore ce n'est pas nouveau, au plan institutionnel, les services départementaux continuent de souffrir d'une articulation imparfaite entre les différents acteurs, notamment avec le secteur sanitaire. Le Conseil général est certes devenu

« chef de file » des politiques en direction des personnes âgées. C'est une bonne chose, à condition toutefois que tout le monde, dans la file, avance au même rythme et dans la même direction !

Un mot enfin sur la coordination gérontologique. Les travaux ont mis en évidence l'inéquité territoriale de l'implantation des coordinations. Chacun sait ici dans quelles conditions s'est opéré le transfert des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) de l'Etat au Conseil général. Une phrase suffit à résumer la situation dont nous avons héritée : peu de CLIC et peu de financements.

Dans la vraie vie on peut parfois refuser un héritage. Mais pour cet héritage là, nous n'avons pas le choix, si nous voulons contribuer à l'amélioration de l'efficacité de nos politiques : il faudra bien encore que le Conseil général trouve dans son propre budget les ressources pour en surmonter les défaillances. Le futur schéma évoquera cet aspect.

J'en viens maintenant à la présentation de la structure du deuxième schéma, tel qu'il est en cours de finalisation.

**Les propositions d'actions sur lesquelles le Département entend s'appuyer pour progresser dans les cinq années à venir, ont été organisées autour de cinq axes de travail.**

Ces axes prennent naturellement en compte les enjeux nouveaux liés à la poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de personnes âgées dans les prochaines années. Ils ont été définis dans la continuité des principes adoptés par notre collectivité et du travail entrepris ces dernières années par les services départementaux.

Il faut faire plus, quantitativement, bien sûr, mais il faut également faire mieux, qualitativement, pour que chaque personne âgée dispose réellement du choix et des moyens lui permettant de continuer à conduire sa vie, même lorsque surviennent des difficultés liées à l'âge ou à la maladie.

- ▶ Axe 1 – Développer une offre de services diversifiée pour permettre les choix de vie des personnes,
- ▶ Axe 2 – Favoriser des réponses de proximité par la coordination des acteurs,
- ▶ Axe 3 – Promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes et de leurs droits,
- ▶ Axe 4 – Préserver le lien social et prévenir l'isolement des personnes retraitées,
- ▶ Axe 5 – Accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité.

**1- Développer une offre de services diversifiée en soutenant le choix du domicile et en proposant une palette de réponses pour des parcours résidentiels adaptés et personnalisés**

Nous soutiendrons clairement le choix du domicile : vivre dans des logements adaptés aux difficultés du grand âge, bénéficier de services de soin et d'aide suffisamment nombreux et de qualité, permettre aux aidants naturels de continuer à jouer tout leur rôle auprès de leur parent, sont nos objectifs prioritaires

Pour autant, le besoin de rattrapage quantitatif de la Seine-Saint-Denis en matière de places d'équipements reste une évidence, sans exclure les formules nouvelles ou innovantes du type « plate-forme gérontologique » offrant accueil temporaire, accueil de jour, voire accueil familial.

La nécessité d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est désormais bien perçue. Nous devons donc contribuer à l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour. Il faut aussi que leur accès soit possible à chacun, quels que soient ses revenus. J'ai donc déjà demandé aux services de travailler sans attendre à la mise en place d'une aide facultative permettant de diminuer la charge des personnes après utilisation de l'APA. La création de cette aide sera proposée dès le budget pour 2008. Je vous invite sur ce sujet à mettre en parallèle le comportement du gouvernement et celui de la majorité départementale. Officiellement, on nous annonce le lancement d'un nième « plan Alzheimer », essentiellement destiné à faire avaler la pilule des nouvelles franchises médicales. Mais en catimini, les mêmes suppriment les remboursements des déplacements en direction des accueils de jours, ce qui conduit à majorer encore des prix de journée déjà difficilement finançables par la plupart des familles. Le Conseil général, pour sa part, n'annonce pas de manière tonitruante un grand plan. Mais concrètement, il se prépare à contribuer financièrement, de sa propre initiative et sur son propre budget, à réduire sensiblement les prix de journée, par le versement de subventions aux accueils de jour. 560 000€ devraient être consacrés en 2008 à cette mesure nouvelle.

Dans le même esprit, pour accroître encore les possibilités des personnes de vivre leur vieillesse dans notre département, j'ai souhaité que deux autres mesures nouvelles soient envisagées et puissent s'appliquer dès 2008.

La première concerne les foyers logements. Je suis de ceux qui pensent que ces foyers, dès lors qu'ils sont accueillants et conformes aux normes, gardent toute leur place dans l'offre en direction des personnes âgées, particulièrement dans un département urbanisé et populaire comme le nôtre. Je proposerai donc lors du vote du budget 2008, de créer une aide du Conseil général à investissement, permettant d'accompagner les projets de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes de ces foyers, dont le financement est la plupart du temps assumé exclusivement par les communes, comme nous le faisons depuis longtemps pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. Une autorisation de programme d'environ 5,5 M€ sur six ans, permettant la concrétisation de 18 projets durant cette période, devrait être inscrite.

La dernière mesure nouvelle que je souhaite vous annoncer concerne l'accès des personnes à ressources modestes dans les établissements pour personnes âgées dépendantes. Nous ne sommes malheureusement pas maîtres de la nature juridique des projets qui sont déposés. Les projets publics sont devenus inexistantes. Je le déplore. Les projets associatifs et commerciaux sont désormais la règle. Or, nous avons besoin de projets pour doter le département et il ne me semble plus possible de se satisfaire de la limitation de l'accès des moins fortunés aux seuls établissements associatifs. Il nous faut plus de places habilitées à l'aide sociale. Le prochain schéma proposera donc que les établissements du secteur commercial puissent bénéficier d'une habilitation partielle à l'aide sociale, l'existence de l'APA en établissement et des conventions tripartites ayant aujourd'hui profondément modifié le rapport entre la collectivité publique et ces établissements. Cette nouvelle orientation devrait se concrétiser dès l'année 2008.

## **Axe 2 – Favoriser des réponses de proximité**

Je ne reviens pas sur notre situation en matière de coordination : la Seine-Saint-Denis compte aujourd'hui 6 CLIC et peu de projets nouveaux. Je souhaite qu'une dynamique se mette en place pour faire émerger de nouvelles coordinations de proximité. L'idée, à fouiller et à travailler avec vous, consistera à définir des bassins gérontologiques, articulés avec les territoires de santé, les coopérations communales existantes, la géographie des équipements et services, pour donner un

cadre de discussion aux acteurs locaux et les accompagner dans leurs projets de création de coordination de proximité.

J'ai demandé qu'une cartographie indicative puisse figurer dans le schéma pour appuyer la réflexion. Il ne s'agit pas de contraindre à tel ou tel découpage, mais d'essayer de donner une cohérence d'ensemble à un développement souhaité par tous d'une proximité plus importante avec les personnes et entre les acteurs.

Evidemment, la question des moyens demeure. La Direction de la population âgée et des personnes handicapées réfléchit, de son côté, à une territorialisation des équipes APA, mais l'étape actuelle consiste surtout à donner une idée commune d'un développement harmonieux de ces coordinations dans le futur.

### **Axe 3 – Promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes et de leurs droits :**

Je serai plus bref sur ces points, non parce qu'il seraient secondaires, mais parce qu'un peu comme pour le handicap, on mesure bien que le vieillissement de la population et les devoirs envers nos aînés sont l'affaire de toutes les politiques et de toutes les institutions, et pas seulement celle du Conseil général.

Mais nous avons aussi nos responsabilités, en propre ou avec d'autres, que nous entendons bien assumer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées :

- faciliter la mise à disposition d'informations concrètes auprès des personnes,
- développer une politique de la bienveillance,
- porter une attention particulière à la prévention,
- renforcer l'accompagnement vers les dispositifs de droit commun,
- sensibiliser et professionnaliser chaque fois que nous le pouvons,

### **Axe 4 – Préserver le lien social et prévenir l'isolement des personnes retraitées.**

Nous sommes tous conscients de l'enjeu qu'il y a à maintenir le fragile équilibre entre les générations. Nous en mesurons souvent individuellement la difficulté face aux multiples contraintes de la vie quotidienne. Toutes les actions qui valorisent la mémoire collective et la rencontre entre les générations -et au plan individuel qui préparent à la cessation d'activité en évitant les ruptures- devront être encouragées.

Nous devons aussi rechercher les convergences de ce schéma-là avec le schéma en faveur des personnes handicapées voté par l'Assemblée départementale au mois de mai dernier, qu'il s'agisse du développement du transport pour les personnes qui ne peuvent utiliser les transports en commun et donc la carte améthyste, de l'accès à des logements adaptés, de l'accessibilité de la ville en général. S'agissant des transports, je veux rappeler ici que nous avons inauguré la semaine dernière PAM 93 (Pour aider à la mobilité) service départemental de transport spécialisé principalement destiné aux personnes handicapées, mais dont toutes les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% peuvent bénéficier.

### **Axe 5 – Accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité.**

Il faut renforcer la qualité, dans les services comme dans les établissements. Le schéma fixera donc les objectifs permettant de veiller au respect par les établissements et les services de leurs

obligations dans le domaine de la qualité. Ces objectifs imposent d'accroître les compétences des personnels et si possible d'attirer les professionnels qui manquent dans le département.

La mise en œuvre de la convention passée entre l'Etat, le Conseil général et la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie prendra évidemment toute sa place dans le schéma, pour contribuer à la modernisation et au développement de services d'aide à domicile de qualité.

De manière désormais traditionnelle, chacun de ces axes sera décliné en fiches-actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre des objectifs, en indiquant le ou les pilotes concernés, le calendrier et les modalités d'évaluation.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les éléments essentiels de présentation du travail de rédaction du nouveau schéma départemental en faveur de la population âgée, actuellement en cours de finalisation. Je tiens à saluer le travail de qualité effectué par les services départementaux pour l'élaboration de ce document, dans les délais contraints que j'avais fixés.

En terme de calendrier, je vous précise que le document de référence sera soumis au Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) le 22 novembre prochain avant sa présentation pour adoption par l'Assemblée départementale en janvier 2008.